

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00093 Numéro SIREN : 511 634 123 Nom ou dénomination : @INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 3505

**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE 232-23 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Tampon Société

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Société de participation d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre des experts comptables de
TOULOUSE
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes :

- LE PRESIDENT



PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON			
Numéro SIRET*		5 1 1 6 3 4 1 2 3 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 30/09/2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	291 700
	Total I (5)		044	048	291 700
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	49 893
		Valeurs mobilières de placement	080	082	45 000
		Disponibilités	084	086	190 210
		Charges constatées d'avance *	092	094	
		Total II	096	098	285 103
		Total général (I + II)	110	112	576 803
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		15 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		1 500
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		288 680
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		61 652
	Provisions réglementées		140		
		Total I	142		366 833
		Provisions pour risques et charges		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		193 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	15 460	16 970
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III	176		209 970	
	Total général (I + II + III)	180		576 803	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES
PARTICIPATIONS
(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales, et arrêté du 27.4.82.)

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1-Filiale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société) 2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital) SOGOREC ESPACE SALEL	125 000 1 000	37 706 14 835	40 % 49 %	291 210	291 210	-	-	1 418 872	182 232	72 000	Ex. clos le : 30.09.2022 «
				490	490	18 000	-	8 119	2 813	-	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations 1.Filiales non reprises au paragraphe A a) Filiales françaises (ensemble) b) filiales étrangères (ensemble) (4) 2.Participations non reprises au paragraphe A a) dans des sociétés françaises (ensemble) b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

- (1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.
(3) Lorsque la société annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble)
(4) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.
(6) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.

- (7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises
(8) En euros
(9) si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations
(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant
(11) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 576 804 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 61 653 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.



Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C
2022

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	102 700	482	189 000	484		486	291 700				
TOTAL		490	102 700	492	189 000	494		496	291 700				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①									
	Amortissements *	②									
	Valeur résiduelle	③									
	Prix de cession *	④									
	Court terme *	⑤									
	Long terme										
	19 %	⑥									
	15 % ou 12,8 %	⑦									
	0 %	⑧									
	10										
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579				590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportables

DGFIP N° 2033-D 2022

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immob. incorporelles	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	5			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autres immobilisations corporelles	760		765	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
TOTAL	770		775	780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	1 394				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	1 394				
Déficits de l'exercice		860	6 046				
Total des déficits restant à reporter		870	7 440				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325					
dont cotisations facultatives Madelin							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*		380 180					
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé		388					
Montant de la TVA collectée		374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
des experts comptables de TOULOUSE
au capital de 15 000 euros
Siège social : 252, ROUTE DU MONT SAINT JEAN, 46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2023

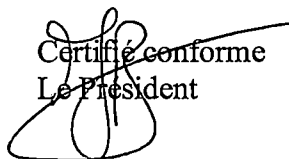
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 61 652 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	61 652 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves"
(...)


Certifié conforme
Le Président